

Le 22 décembre 2005

**Carolina Rinfret**  
Avocate

**Par messenger et par courrier**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800 place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928  
Télec. : (514) 289-3719  
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

**OBJET:** Demande du Transporteur pour la détermination de méthodes comptables et financières applicables aux demandes de déplacements ou modifications d'actifs du réseau de transport par des tiers  
Votre dossier : R-3594-2005  
Notre dossier : R000196 /CR

---

Chère consœur,

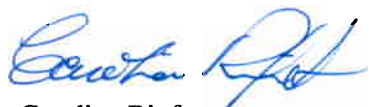
Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le "Transporteur") dépose, ce jour, auprès de la Régie, l'original d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 (3.1<sup>o</sup>) de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la "Loi") afin que la Régie détermine les méthodes comptables et financières applicables aux demandes de déplacement d'actifs du réseau de transport par des tiers.

La preuve du Transporteur, au soutien de cette demande, est déposée aujourd'hui auprès de la Régie, en version électronique, et les exemplaires requis de la demande et du dossier du Transporteur, en version papier, seront déposés auprès de la Régie dans les meilleurs délais.

Le Transporteur tient à souligner à la Régie que sa présente demande n'est pas visée par l'article 25 de la Loi et, par conséquent, elle ne requiert pas la tenue d'une audience publique. À cet effet, le Transporteur lui demande d'être dispensé de la publication d'avis publics.

Aussi, le Transporteur demande respectueusement que la décision de la Régie sur la présente demande soit rendue en temps les plus opportuns. En raison des nombreux projets de déplacements en cours et à venir, il est dans l'intérêt du Transporteur de faire déterminer par la Régie, des méthodes comptables et financières applicables aux déplacements d'actifs du réseau de transport par des tiers dans les meilleurs délais.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Carolina Rinfret

CR/oc